

Chronologiquement voici les

## ACTIONS

dans lesquelles le groupe s'est engagé

### LA NOMENCLATURE

C'était en 1970 — Un aménagement de la Nomenclature des Actes Médicaux Para-Médicaux était annoncé. Le G.E.T. comme les diverses organisations professionnelles a travaillé les amendements qu'il souhaiterait voir apporter. Une table ronde réunit alors les représentants des différents syndicats et associations au siège de la Fédération Nationale des Infirmières. Un texte unique est adopté où la cotation "soins infirmiers", côté AMI 2 par demi-heure est acceptée.

Le maximum de ce temps de soins infirmiers vient récemment d'être porté de 3 à 4 demi-heures par jour.

Ce texte est adopté dans son ensemble par le Ministère.  
C'est notre nomenclature actuelle.

### LES IMPLANTATIONS

1970 - L'anarchie des implantations d'infirmières à domicile est criante. Il semble qu'un hiatus de plus en plus grand se constitue entre les besoins des usagers et les intérêts des professionnels...

Le G.E.T., conscient, entreprend une action préalable... espérant pouvoir apporter à qui de droit des suggestions propres à améliorer la situation.

Le groupe lance donc un questionnaire d'enquête sur les implantations existantes. La diffusion de 3.000 questionnaires ramène 500 réponses. Après dépouillement, une synthèse en est donnée à la première rencontre nationale en mai 1971 à Paris.

Les résultats (désertion du rural, pléiome dans certains quartiers urbains, instabilité...) sont intéressants... mais partiels. Notre inexpérience dans l'art du questionnaire a sans doute rendu difficile son exploitation. L'ampleur et la complexité de la tâche est non moins réelle. Seule une autorité supérieure ayant d'autres moyens qu'une association professionnelle, peut, si elle le veut, mener à bien une photographie exacte de ce secteur de soins à la population.

Nous informons néanmoins le Ministère de ce travail.

(1) Une lettre du Dr CHARBONNEAU nous demande de le lui communiquer afin de l'étudier avec ses services et les organismes intéressés. Une demande d'audience de notre part accompagne l'envoi des documents...

Six ans après, malgré plusieurs lettres de rappel nous attendons encore cette rencontre...

Des changements de personnes sont intervenus au Ministère... Qu'est devenue notre enquête ?...

Six ans après, qu'en est-il de la topographie de ces implantations ?

Des initiatives se lèvent, se multiplient...

Des groupements de toutes sortes se réalisent, ici ou là, usagers et professionnels s'unissent pour des solutions nouvelles... ?

### LA CONVENTION

La Convention Nationale régissant les rapports entre la sécurité sociale et les infirmières à domicile signée en 1973 est en chantier dès 1971. C'est une longue pérégrination... Voici ce qui est vécu du côté ANFIIDE.

(1) M. CHARBONNEAU, Directeur Général de la Santé Publique